

Bulletin d'inscription

Colloque du 24 octobre 2008:

L'expertise judiciaire: la loi du 15 mai 2007 en pratique(s)

Nom

Prénom

Fonction(s)

Adresse

Code postal Commune

Pays

• Acquitte le droit d'inscription de 100,00 € (65,00 € pour les avocats stagiaires) au compte 001-5580177-37 du Centre Charles Van Reepinghen pour le droit judiciaire avec la mention « UCL – Coll. Expertise judiciaire ».

• S'inscrit par préférence aux deux tables rondes suivantes (*cochez uniquement deux cases*):

1 2 3

Date: --/--/--

Signature

A renvoyer au Centre Charles Van Reepinghen pour le droit judiciaire avant le 14 octobre 2008 par fax 010/47.81.31 ou par e-mail claire.bouckaert@uclouvain.be

Renseignements pratiques

LIEU

Louvain-la-Neuve
Université catholique de Louvain
Auditoire Studio 11
Place Agora, 19
Parkings Grand - Place et Grand - Rue
(suivre fléchage – plan disponible sur <http://www.uclouvain.be/9913.html>)

DROIT D'INSCRIPTION

Le montant du droit d'inscription s'élève à 100,00 € (65,00 € pour les avocats stagiaires) à virer avant le 14 octobre 2008.

Il couvre la participation aux travaux, les pauses café, le lunch, le ticket parking, la farde de documentation, ainsi que la souscription à l'ouvrage à paraître aux Editions Kluwer.

Les participants au colloque bénéficieront en outre d'une remise de 15 % sur les ouvrages suivants:

Guide de droit immobilier, Expertise – Commentaire pratique et *Droit judiciaire – Commentaire pratique*.

FORMATION PERMANENTE

La participation effective à la journée d'études est agréée par l'OBFG au titre de formation permanente (6 points) et par le Service de Formation de l'Ordre judiciaire (attestations délivrées sur place).



Ordre des avocats du
Barreau de Nivelles



UCL
Université
catholique
de Louvain

Faculté de droit
Université
catholique de
Louvain

Colloque

L'expertise judiciaire: la loi du 15 mai 2007 en pratique(s)

Sous la direction scientifique
de Monsieur le Professeur J.-Fr. van DROOGHENBROECK
et de Me Renaud de BRIEY

En collaboration avec le *Guide de droit immobilier, Expertise – Commentaire pratique* et *Droit judiciaire – Commentaire pratique*
Editions KLUWER



Vendredi 24 octobre 2008
Louvain-la-Neuve
Auditoire Studio 11

Thème

L'expertise judiciaire: la loi du 15 mai 2007 en pratique(s)

Le 1^{er} septembre 2007 entrant en vigueur la loi du 15 mai 2007 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'expertise et rétablissant l'article 509^{quater} du Code pénal.

Un an plus tard, où en sommes-nous?

La réforme mise en place a-t-elle porté ses fruits?

Quelles pratiques se sont dégagées, voire démarquées?

L'Ordre des Avocats du Barreau de Nivelles et le Centre Charles Van Reepinghen pour le droit judiciaire de l'Université Catholique de Louvain, en collaboration avec le *Guide de droit immobilier, Expertise – Commentaire pratique et Droit judiciaire – Commentaire pratique* – Editions Kluwer –, ont souhaité faire le point, dans le cadre d'une journée d'études combinant analyses scientifiques et échanges de vues entre professionnels.

La matinée sera rythmée par trois exposés, chacun associant un membre de l'Université et un spécialiste de terrain, et couvrant l'ensemble de la procédure d'expertise: de la désignation aux honoraires de l'expert, en passant par le déroulement de l'expertise.

L'après-midi sera quant à elle consacrée à la mise en place de tables rondes, calquées sur les thèmes du matin et placées sous la présidence de praticiens, entourés d'une équipe multidisciplinaire, composée de juges, d'avocats, d'experts et de greffiers.

L'objectif est de favoriser l'échange et la discussion entre les participants au colloque et de dégager, au terme de la journée, les bonnes pratiques ainsi que les améliorations – législatives notamment – à adopter.

Cette journée d'études devrait permettre à chacun d'être toujours mieux informé sur les nouvelles dispositions en la matière et de nourrir sa propre réflexion sur la base des expériences vécues par les autres acteurs de l'expertise.

Programme

08h30 Accueil

09h00 Introduction

par Monsieur le Professeur Jean-Louis RENCHON, *doyen de la Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain.*

09h10 Ouverture des travaux

sous la présidence de Monsieur le Bâtonnier André DELVOYE, *bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Nivelles.*

09h15 La désignation de l'expert

par Monsieur Dominique MOUGENOT, *juge au Tribunal de commerce de Mons, maître de conférence aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix*, et Me Olivier MIGNOLET, *assistant à l'Université catholique de Louvain, avocat au barreau de Bruxelles.*

10h00 Pause café

10h30 Le déroulement de l'expertise

par Me Renaud de BRIEY, *avocat au barreau de Nivelles*, et Me Bénédicte PETIT, *assistante à l'Université catholique de Louvain, avocate au barreau de Nivelles.*

11h30 Les honoraires de l'expert

par Madame Gilberte CLOSSET-MARCHAL, *professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain, présidente du Centre Charles VAN REEPINGHEN pour le droit judiciaire*, et Monsieur Pierre FRANCOTTE, *architecte, expert judiciaire, commissaire d'agrégation du collège des experts architectes de Belgique.*

12h15 Lunch

14h30 Tables rondes

Table ronde 1: **La désignation de l'expert:** sous la présidence de Me Corinne MOSTIN, *avocate au Barreau de Bruxelles.* (Auditoire Montesquieu 01)

Table ronde 2: **Le déroulement de l'expertise:** sous la présidence de Me Pierre GOUGNARD, *avocat au Barreau de Nivelles.* (Auditoire Montesquieu 02)

Table ronde 3: **Les honoraires de l'expert:** sous la présidence de Me Christophe CHARDON, *avocat au Barreau de Nivelles.* (Auditoire Montesquieu 03)

15h30 Pause

15h45 Rotation

16h45 Pause café (Auditoire Studio 11)

17h00 Rapports des tables rondes par les Présidents

17h30 Conclusions

Par Monsieur le Professeur Jacques van COMPERNOLLE, *Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain.*